



## COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 18 Mai 2015

\*\*\*\*\*

**Présents** : Mmes ALFRED Valérie, BARTHAS Muriel, DELRIEU Françoise, FRÖHLIG Karelle, LAMUR Joëlle, ORTELLS Renée, MM. BONAL Fabrice, CALERO Jérémy, CARAYON Jean-Luc, MALRIC Paul, THOMAS Frédéric, ZOCCARATO Michel

**Absent** : M. CODINA Bernard, M. ORS Marc, excusés.

**Secrétaire de séance** : Mme DELRIEU Françoise.

### Ordre du jour :

1. Subventions associations
2. Contrats saisonniers Mairie
3. Remplacement d'agents pour absence imprévue
4. Plan Circulation
5. Travaux divers
6. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures 00.

### 1. Subventions associations :

- Associations communales :

Monsieur le Maire présente les propositions de la commission Associations qui s'est réunie le 30 avril 2015.

<b>Association</b>	<b>Proposition 2015</b>	<b>Association</b>	<b>Proposition 2015</b>
Ecole de foot : USC	403.00 €	Cartable et compagnie	498.00 €
Carré d'As	352.00 €	La Belle époque	995.00 €
A.C.C.A (chasse)	751.00 €	Le Frégal	821.00 €
A.Gym.V	850.00 €	Les amis de Bastien	288.00 €
La Boule Carrée	775.00 €	Foot vétérans	226.00 €
Béal Villalier	332.00 €	OCCE élémentaire	793.00 €
A.S.C.V (foot)	2 655.00 €	OCCE maternelle	429.00 €
Club informatique	352.00 €	Croix Rouge	302.00 €

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les montants présentés ci-dessus. (Délibération 2015-24).

Il est précisé que si une association prévoit une animation et a besoin de l'aide financière de la mairie, elle devra présenter son projet à la commission qui l'étudiera.

Le bureau de l'association « La Boule Carrée » (pétanque), cherche des repreneurs. Le versement de la subvention destinée à cette association est suspendu dans l'attente de la reprise du club.

- Coopérative Scolaire :

Madame COURTIOL sollicite la commune pour l'aider à financer la classe de voile du 15 au 17 juin. La participation de la Mairie serait 592.20 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de prendre en charge la somme demandée. (1 abstention, 11 pour). (Délibération 2015-25)

- Association Aude Solidarité :

Suite au séisme qui a frappé le Népal, le Conseil Général a décidé de réactiver l'association Aude Solidarité, chargée de collecter les fonds pour venir en aide aux sinistrés.

La commune est sollicitée pour le versement d'un don.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à Aude Solidarité la somme de 150.00 euros. (Délibération 2015-26)

- Association « Patrimoines, vallées des Cabardès » :

Cette association qui a pour objet la promotion et une meilleure connaissance du patrimoine sollicite la commune pour une aide financière.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à l'Association « Patrimoines, vallées des Cabardès » la somme de 50.00 euros.

En contrepartie, une intervention dans les écoles pourrait leur être demandée. (Délibération 2015-27)

## **2. Contrats saisonniers Mairie :**

Comme chaque année la Commune embauche des jeunes gens, pendant la période estivale, au rythme de deux par mois à temps complet, pour pallier l'absence des employés communaux en période de congés. Compte tenu des candidatures reçues, il est prévu de recruter :

- deux jeunes du 1er juillet au 31 juillet 2015 (ORS Caroline, SUISSE Manon).

- deux jeunes du 1er août au 31 août 2015 (LUJAN Emma, BOUNOURE Rose-Hélène).

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le recrutement des contrats saisonniers pour la période de juillet-août 2015. (Délibération 2015-28)

## **3. Remplacement d'agents pour absence imprévue :**

Monsieur le Maire explique qu'en cas d'absence imprévue d'un agent pour une certaine durée, il doit pouvoir y pallier dans les meilleurs délais.

La réglementation territoriale impose une délibération pour chaque recrutement même imprévu ; mais cette procédure est lourde et contraignante puisqu'il faudrait réunir en urgence le Conseil Municipal lorsque le cas se présente.

Pour éviter cette lourdeur administrative, il est possible de prendre une délibération de principe, autorisant le Maire à recruter de manière temporaire des agents contractuels pour remplacer des agents titulaires ou non titulaires absents pour un certain temps, sans avoir à réunir le Conseil Municipal.

Une fois prise par le Conseil Municipal, cette délibération peut être utilisée dès que le besoin se présente.

Le Maire rend ensuite compte au Conseil Municipal des recrutements effectués dans ce cadre-là.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à prendre une délibération de principe pour le recrutement temporaire d'agent contractuel pour le remplacement d'agents momentanément absents. (Délibération 2015-29)

## **4. Plan de circulation :**

Monsieur le Maire présente le projet élaboré par la commission municipale « Voirie ». Ce projet a été élaboré après 4 réunions, dont 3 sur le terrain (parcours des rues du village).

Le plan n'est pas figé ; le village sera concerté : après approbation du plan, un courrier sera distribué aux habitants du village, les informant qu'une consultation aura lieu à la mairie pendant 15 jours. Ils auront la possibilité d'émettre des observations.

Suivant le résultat de cette consultation et la pertinence des observations apportées, ce plan pourra être modifié.

La mise en place des panneaux serait prévue pour l'été.

## **5. Travaux divers**

Platanes : L'élagage des platanes du boulo-drome et de la rue de la Fontaine est prévu. Des devis ont été demandés pour l'élagage, le ramassage et l'évacuation.

ALAE : le chantier est dans les temps.

Chemins : l'entretien (regoudronnage, rebouchage des trous) des chemins de Fourtou et de l'Orbiel a été effectué par les employés.

Béal : fuite au niveau des jardins de la SAFER. Il faut compter environ 150.00 € pour la remise en état.

PLU : La mise en place du PLU suit son cours ; en attente du retour de la délibération de la Préfecture.

## **6. Questions diverses**

Service technique : des fiches de poste vont être mises en place pour les agents du service technique.

La séance du Conseil Municipal est levée à 23 heures 13 minutes.

Le Maire,  
Michel ZOCCARATO